

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue de la Thioule - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par Mme DE PARSEVAL Louan demeurant 85, Rue de la Thioule – 63270 VIC-LE-COMTE, tendant à ce que la circulation soit règlementée, Rue de la Thioule, commune de VIC-LE-COMTE, afin de permettre un déménagement,
- **Considérant** qu'il y a lieu de faciliter l'accès à l'habitation située, 85, Rue de la Thioule à VIC-LE-COMTE,

ARRETE

Article 1 : La circulation est interdite, Rue de la Thioule, au droit du n°85, commune de VIC-LE-COMTE, le temps strictement nécessaire au déménagement, prévu le 10 octobre 2026, entre 8h00 et 19h00.

Article 2 : Le stationnement est interdit au droit du n° 85, Rue de la Thioule, durant la même période citée ci-dessus.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE,
- SDIS
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- A l'entreprise.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 29 septembre 2026.

Le Maire,


A. DESFORGES

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 06-10-2026.

